



Québec, le 28 avril 2021

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/20-379

Monsieur,

La présente a pour objet de faire le suivi de votre demande d'accès, concernant les dix établissements d'enseignement, qui y sont nommés et font l'objet d'une vérification ou d'une enquête par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), visant à obtenir, depuis janvier 2020 :

- copie des avis favorables de la *Commission consultative de l'enseignement privé* visant l'un ou l'autre des dix établissements;
- copie des autorisations de permis consentis à l'un ou l'autre des dix établissements;
- copie des avis défavorables de la *Commission consultative de l'enseignement privé* visant l'un ou l'autre des dix établissements;
- copie des refus de permis visant l'un ou l'autre des dix établissements.

Vous trouverez ci-annexé le seul document recensé pouvant répondre à votre demande, plus particulièrement au deuxième point. Bien que certains des établissements visés aient effectivement soumis des demandes de permis ou de modification de permis, les décisions afférentes ne sont pas rendues à ce jour. En ce qui concerne les avis de la Commission consultative de l'enseignement privé, ceux-ci sont diffusés dans les rapports annuels à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/gouv/ministere/education/organismes-lies/commission-consultative-de-lenseignement-prive-ccep>

... 2

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JC/mc

p.j. 2

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège CDI Administration. Technologie. Santé
416, boulevard De Maisonneuve Ouest, bureau 700
Montréal (Québec) H3A 1L2

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés :

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège CDI Administration. Technologie. Santé, Campus de Montréal 416, boulevard De Maisonneuve Ouest Montréal (Québec) H3A 1L2	528501	♦ Enseignement en formation professionnelle au secondaire, dans les programmes d'études : - Assistance dentaire (5144/5644 - DEP) - Santé, assistance et soins infirmiers (5325/5825 - DEP) - Assistance à la personne en établissement et à domicile (5358/5858 - DEP)
Collège CDI Administration. Technologie. Santé, Campus de Laval 3, place Laval, bureau 400 Laval (Québec) H7N 1A2	528502	♦ Enseignement en formation professionnelle au secondaire, dans les programmes d'études : - Santé, assistance et soins infirmiers (5325/5825 - DEP) - Assistance à la personne en établissement et à domicile (5358/5858 - DEP)

Capacité d'accueil annuelle :

Santé, assistance et soins infirmiers (SASI) et Health, Assistance and Nursing (5325/5825 - DEP) :

– installations de Montréal (528501) et de Laval (528502) : 216 élèves au total

Titulaire du permis : VANCOUVER CAREER COLLEGE (BURNABY) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 18 février 2020

Étienne Chabot
Directeur de l'enseignement privé

Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

PERMIS

délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'établissement : Collège CDI Administration. Technologie. Santé
416, boulevard De Maisonneuve Ouest, bureau 700
Montréal (Québec) H3A 1L2

est autorisé, selon les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé, à dispenser dans chacune des installations spécifiées le ou les services éducatifs autorisés :

Nom et adresse de l'installation	Code de l'organisme	Services éducatifs autorisés
Collège CDI Administration. Technologie. Santé, Campus de Montréal 416, boulevard De Maisonneuve Ouest Montréal (Québec) H3A 1L2	528501	◆ Enseignement en formation professionnelle au secondaire, dans les programmes d'études : - Assistance dentaire (5144/5644 - DEP) - Santé, assistance et soins infirmiers (5325/5825 - DEP) - Assistance à la personne en établissement et à domicile (5358/5858 - DEP)
Collège CDI Administration. Technologie. Santé, Campus de Laval 3, place Laval, bureau 400 Laval (Québec) H7N 1A2	528502	◆ Enseignement en formation professionnelle au secondaire, dans les programmes d'études : - Santé, assistance et soins infirmiers (5325/5825 - DEP) - Assistance à la personne en établissement et à domicile (5358/5858 - DEP)

Capacité d'accueil annuelle :

Santé, assistance et soins infirmiers (SASI) et Health, Assistance and Nursing (5325/5825 - DEP) :
– installations de Montréal (528501) et de Laval (528502) : 216 élèves au total

Titulaire du permis : VANCOUVER CAREER COLLEGE (BURNABY) INC.

Période de validité : du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021

Fait à Québec, le 18 février 2020

Etienne Chabot
Directeur de l'enseignement privé

Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).